

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2020\_39

### **Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour l'achat de terrain du budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales  
**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2020, portant délégation de pouvoir à M. le Maire pour réaliser un emprunt dans le cadre d'une acquisition foncière,

**Considérant** que pour financer l'achat d'un terrain en vue de la création d'un lotissement, dans le cadre du budget annexe « Lotissement de la Fruitière », il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

#### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sur délégation du conseil municipal, M. le Maire décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt « moyen terme » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux variable : Euribor (3 mois) + 0,88 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 450 €

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 3** : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Florent SERRETTE

